



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Ieng Sary est installé dans le prétoire pour les déclarations liminaires dans le cadre du dossier n° 002.

Dans ce numéro

2-3 Nouvelles et commentaires

4-5 Dans le prétoire

6 Activités de sensibilisation des CETC

7 Sensibilisation et partenariat

8-9 Actualité judiciaire

10 Décisions et audiences

11 Calendrier des activités de sensibilisation

12 Contact

Ieng Sary déclaré apte à être jugé

La Chambre de première instance a rendu le 26 novembre sa décision confirmant l'aptitude de Ieng Sary à être jugé, estimant que l'ancien Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères au sein du régime khmer rouge était apte à participer aux débats du premier procès dans le cadre du dossier n° 002.

Selon la décision, Ieng Sary – l'un des trois coaccusés passant actuellement en jugement devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) – est « apte à participer de manière utile à sa défense ». Ni un ajournement ni une disjonction des poursuites engagées contre lui « ne sont actuellement justifiés ».

La Chambre s'est prononcée deux semaines après avoir entendu son expert médical, le gé-

riatre néo-zélandais John Campbell. Celui-ci a réexaminé Ieng Sary les 5 et 6 novembre, à l'issue de deux mois d'hospitalisation. Les médecins traitants de l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique avaient indiqué à la Chambre que l'accusé restait faible, que les vertiges dont il se plaignait « étaient dus à son problème cardiaque ainsi qu'à une diminution de l'arrivée du sang dans le cerveau » et qu'une intervention chirurgicale était envisageable.

Dans sa déposition du 8 novembre, le docteur Campbell a déclaré avoir trouvé l'accusé plus faible qu'auparavant, mais n'avoir constaté aucune évolution de son état qui puisse l'empêcher de suivre les audiences, qu'il s'agisse de sa santé mentale ou de sa maladie cardiaque. L'expert a associé trois causes pos-

Lire la suite en page 2

Ieng Sary déclaré apte à être jugé (suite de la page de couverture)

sibles aux étourdissements de Ieng Sary, précisant qu'il était « très courant pour des personnes de son âge de se plaindre de vertiges ».

Le docteur Campbell a recommandé que l'accusé soit ramené au centre de détention des CETC et qu'il utilise la cellule de détention temporaire pendant les débats.

Ieng Sary, aujourd'hui âgé de 87 ans, souffre notamment de troubles cardiovasculaires, urologiques et lombaires, et son aptitude à être jugé a été évaluée par plusieurs experts. Mais aucun des quatre rapports d'expertise déposés auprès des co-juges d'instruction et de la Chambre de première instance depuis septembre 2009 n'a conclu qu'il était mentalement ou physiquement incapable de participer aux procédures.

La Chambre a relevé qu'il ressortait de toutes les expertises, y compris de la dernière en date du docteur Campbell, que « les conséquences de ces affections physiques n'étaient pas suffisantes pour rendre l'Accusé incapable de participer efficacement à sa défense ».

Elle a rejeté la demande de la Défense tendant à ce qu'un nouvel expert soit désigné afin de réévaluer l'aptitude de l'accusé à être jugé,



Moines de la province de Siem Reap assistant à l'audience consacrée à l'aptitude de Ieng Sary à être jugé.

et a précisé par ailleurs qu'elle pouvait ordonner que Ieng Sary participe aux débats depuis la cellule de détention temporaire.

Détenu depuis novembre 2007, Ieng Sary est accusé de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de génocide, comme ses coaccusés Nuon Chea et Khieu Samphan. Le procès actuel, ouvert en novembre 2011 et consacré aux déplacements forcés de population ainsi

qu'aux crimes contre l'humanité qui y sont associés, est le premier qui se tient dans le cadre du dossier n° 002.

Une autre accusée, Ieng Thirith, ancienne Ministre de l'action sociale au sein du régime khmer rouge – et épouse de Ieng Sary –, a été déclarée inapte à être jugée, parce qu'elle était atteinte de démence. Les poursuites engagées à son encontre ont été disjointes du procès.

Le Peace Corps au service des visites d'étude des CETC



Les volontaires regardent un film sur les CETC.

Le 13 novembre, dans le cadre d'une formation de deux semaines dans la province de Takeo, un nouveau groupe de volontaires du Peace Corps américain s'est familiarisé avec le travail des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Les participants pourront ainsi prendre part aux activités de sensibilisation de la juridiction.

Quelque 60 volontaires, pour la plupart affectés à des écoles secondaires à travers le pays, ont assisté à une séance consacrée à

l'histoire du régime khmer rouge et au travail des CETC.

Les jeunes gens ont d'abord rencontré deux habitants de la province, rescapés des atrocités commises sous le Kampuchéa démocratique, qui enseignent aujourd'hui l'histoire du régime dans les écoles pour le compte du Centre de documentation du Cambodge, et qui leur ont parlé du sort qu'ils avaient connu en tant que citoyens déplacés de force à la campagne – ou membres du « peuple nouveau » –, des proches qu'ils avaient perdu et de la façon dont ils avaient survécu.

Les nouveaux volontaires ont aussi assisté à un exposé présenté par la chargée d'affaires publiques des CETC et portant sur la configuration hybride de la juridiction, son vaste programme de sensibilisation et sa collaboration avec les volontaires du Peace Corps. « Vous avez la possibilité de contribuer à cet effort de sensibilisation en encourageant les élèves de vos écoles à se rendre aux CETC », leur a dit M^{me} Yuko Maeda.

Les CETC organisent des visites d'étude pour les habitants des provinces. Le transport est assuré gratuitement pour les groupes de plus de 50 visiteurs. La journée à Phnom Penh comprend la visite du siège des CETC, du mé-

morial de Choeung Ek et du musée de Tuol Sleng.

Ces dernières années, des volontaires du Peace Corps devenus coordonnateurs locaux ont facilité la participation de leurs élèves et des habitants des villages alentour aux visites d'étude des CETC. Cette collaboration a vu le jour lorsqu'un volontaire, ayant pris part à une de ces visites avec sa famille d'accueil de Kep et s'étant rendu compte du mérite de l'initiative, avait organisé une excursion pour son lycée et fait passer le mot aux autres volontaires du Peace Corps au Cambodge. Cette année, pour la première fois, une représentante des CETC a été invitée à contribuer à la formation des volontaires et à leur fournir des informations sur le travail de la juridiction.

« La formation sur les procès des Khmers rouges a comblé des lacunes dans la connaissance que les volontaires avaient de l'histoire du Cambodge. Les informations fournies par le tribunal et les survivants sont très utiles pour permettre à nos volontaires de comprendre le contexte de leur affectation au Cambodge », a commenté M^{me} Carol Allbaugh, directrice du Peace Corps au Cambodge.

Nouvelle contribution annoncée par le PM néo-zélandais en visite

À l'occasion de sa visite d'information du 21 novembre au siège des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), M. John Key, Premier Ministre néo-zélandais, a annoncé que son pays verserait à la juridiction une nouvelle contribution de 200 000 dollars néo-zélandais, soit environ 163 000 dollars des États-Unis.

À la tête d'une délégation de huit personnes, le Premier Ministre a été reçu aux CETC à la fin d'une visite officielle au Cambodge coïncidant avec la tenue à Phnom Penh du Sommet de l'Asie de l'Est. C'était la première visite d'un chef de gouvernement à la juridiction.

La contribution a été annoncée lors d'une réunion entre le Premier Ministre et MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'Administration, qui se sont entretenus avec lui de l'importance historique de la poursuite des crimes du régime khmer rouge.

M. Key s'est félicité des progrès réalisés par les CETC et a dit sa volonté de soutenir ce processus judiciaire. « La Nouvelle-Zélande conti-

nuera d'aider le tribunal à mener à bien la poursuite des hauts dirigeants khmers rouges », a-t-il confirmé.

Après cette réunion de courtoisie, le Premier Ministre a rencontré le juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance, et la juge néo-zélandaise Silvia Cartwright, également de la Chambre de première instance. Il a ainsi pu s'informer sur la nature hybride des CETC et certains des défis auxquels celles-ci font face dans la gestion des procès. La délégation a ensuite visité la salle d'audience, toujours en présence des juges Nil Nonn et Cartwright.

« Nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance au Gouvernement néo-zélandais pour le soutien continu qu'il apporte aux CETC », ont déclaré MM. Kranh et Rosandhaug dans un texte commun.

La Nouvelle-Zélande soutient les CETC depuis 2006. Une fois versé le nouveau montant, sa contribution totale sera passée de près d'un million de \$NZ (environ 700 000 \$É.-U.) à 1,2 million de \$NZ.



Le Premier Ministre Key annonce une nouvelle contribution du Gouvernement néo-zélandais.

Examen en appel de la mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith



Ieng Thirith à l'audience en appel du 13 novembre.

La Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a tenu une audience en appel, le 13 novembre, pour examiner la mise en liberté de Ieng Thirith, déclarée inapte à être jugée. Les co-procureurs ont contesté la décision de la Chambre de première instance d'ordonner cette mesure sans l'assortir de conditions.

Tout en convenant que la mise en liberté était justifiée, M^{me} Chorvoïn Song, première substitut du Procureur, a fait valoir que cette mesure devait faire l'objet de conditions ayant un effet contraignant, ce contrôle judiciaire devant notamment assurer la présence de l'intéressée en cas de reprise des poursuites. Pour les défenseurs de Ieng Thirith, M^{ss} Diana Ellis et Phat Pouv Seng, cette position était intenable en droit dès lors que les poursuites

ne reprendraient sans doute jamais. Ils ont également demandé la levée de toutes les conditions provisoires.

Ieng Thirith et sa fille Ieng Vichida, désignée tutrice de l'accusée par le Tribunal municipal de Phnom Penh, ont toutes deux comparu. Elles ont été interrogées sur leur capacité et leur volonté de coopérer avec la juridiction et de se conformer aux conditions de mise en liberté requises par les co-procureurs. La décision de la Chambre de la Cour suprême est attendue dans les trois mois suivant sa saisine, soit le 14 décembre au plus tard.

L'audience en appel visait la décision du 13 septembre par laquelle la Chambre de première instance avait ordonné la mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith, ayant considéré sur la base d'un nouvel examen médical prescrit par la Chambre de la Cour suprême que l'accusée, atteinte de démence « modérée à grave », probablement de type Alzheimer, restait inapte à être jugée.

Estimant qu'il n'existait aucune perspective raisonnable que la malade puisse être jugée devant les CETC et, partant, aucune justification juridique à son maintien en détention, la Chambre de première instance a ordonné la mise en liberté immédiate et inconditionnelle de Ieng Thirith. Quoique d'accord avec la mise en liberté, les co-procureurs ont interjeté appel de cette déci-

sion le 14 septembre, faisant valoir que Ieng Thirith devait être soumise à un contrôle judiciaire prescrivant qu'elle cède son passeport et sa carte d'identité, que son état de santé soit évalué tous les six mois et qu'elle se prête à un contrôle de sécurité hebdomadaire.

Le 16 septembre, le juge Kong Srim, Président de la Chambre de la Cour suprême, a ordonné la mise en liberté de l'accusée sous certaines conditions provisoires, considérant qu'il n'était pas nécessaire de la détenir pendant la procédure d'appel. L'accusée doit ainsi 1) communiquer à la Chambre l'adresse à laquelle elle va résider et obtenir son autorisation pour en changer, 2) céder son passeport et rester au Cambodge, et 3) répondre à toute citation à comparaître devant les CETC.

Ministre des affaires sociales durant le régime des Khmers rouges, Ieng Thirith est accusée de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de génocide. Les poursuites engagées contre elles sont suspendues depuis novembre 2011, lorsque la Chambre de première instance l'a initialement déclarée inapte à être jugée.

Note de la rédaction : La Chambre de la Cour suprême a tranché l'appel contre la mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith après la mise sous presse du présent numéro. Elle a placé l'accusée sous contrôle judiciaire. Merci de consulter le site

Dans le prétoire

Dossier n° 002

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a poursuivi en novembre l'examen de la preuve dans le premier procès du dossier n° 002 intenté contre les anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, tous trois accusés de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de génocide.

Ce premier procès porte sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis sous le régime khmer rouge dans le cadre de deux phases de déplacements forcés de population, la première visant la population de Phnom Penh et la seconde les populations d'autres régions du Kampuchéa démocratique.

Les trois témoins et trois parties civiles qui ont comparu pendant les sept journées d'audience de novembre ont parlé de leur expérience personnelle de ces déplacements de population et de la structure militaire des Khmers rouges. Le 8 novembre, la Chambre de première instance a également entendu un témoin expert au sujet de l'état de santé de Ieng Sary, alors hospitalisé.

Le premier procès s'est ouvert il y a un an. Tous les déposants de ses premier et deuxième segments – à l'exception de ceux pour lesquels Ieng Sary n'avait pas renoncé au droit d'être présent – ont été entendus. Les deux premiers segments portaient sur le contexte historique du Kampuchéa démocratique, sa structure administrative, son système de communications et certains aspects des rôles des accusés.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

Sum Chea, témoin

Entendu le 5 novembre

M. Sum, 59 ans, est un ancien soldat khmer rouge. Il a été interrogé sur la part qu'il avait prise dans l'évacuation de Phnom Penh et sur le sort qui avait été fait par les Khmers rouges aux infirmes, aux vieillards et aux militaires de l'ancien régime.



Mom Sam Oeum, témoin

Entendue le 6 novembre

M^{me} Mom, 84 ans, a perdu son mari et six de ses enfants pendant le régime khmer rouge. Sa déposition portait sur l'évacuation de Phnom Penh. On l'avait menacée avec une arme à feu et elle avait vu des cadavres le long de la route qui quittait la ville. Elle a aussi parlé des problèmes de santé qu'elle connaissait par suite des faits traumatisants qu'elle avait vécus pendant les années khmères rouges.



Pe Chuy Chip Se, témoin

Entendu les 12 et 14 novembre

Sous le régime khmer rouge, M. Pe Chuy, 58 ans, était affecté au bureau de sécurité de Pongro, dans le district de Chikreng de la province de Siem Reap. Il a répondu à des questions sur son ralliement aux Khmers rouges en 1971 et sur le bureau de sécurité à Siem Reap, notamment par rapport à ses auditions devant les co-juges d'instruction. Il a aussi parlé de son rôle dans le contrôle de la population lors de l'évacuation de Siem Reap.



Note de rédaction : Les transcriptions intégrales de ces dépositions peuvent être consultées sur le site Web des CETC. Voir <http://www.eccc.gov.kh/en/Case002-Transcripts/fr>.

Dans le prétoire

Meas Saran, partie civile

Entendu les 14 et 22 novembre

M. Meas, 63 ans, travaillait dans un centre médical de Phnom Penh au moment de l'évacuation de la ville. Son témoignage a porté sur sa propre évacuation forcée ainsi que sur sa capture et son interrogatoire par les Khmers rouges.



Chau Ny, partie civile

Entendu le 23 novembre

M. Chau, 59 ans, avait déménagé à Phnom Penh pour rejoindre les forces armées soutenues par les États-Unis. Il n'y était jamais arrivé. Il a relaté avoir été transporté dans la province de Battambang lors de l'évacuation de Phnom Penh, et a parlé de la façon dont les évacués avaient été traités une fois arrivés à destination. Il a aussi demandé à Khieu Samphan où se trouvait le corps de son oncle.



Or Ry, partie civile

Entendue les 22-23 novembre

M^{me} Or, 50 ans, a parlé de son évacuation de Phnom Penh, en particulier des différents moyens de transport que les gens étaient forcés d'utiliser, et évoqué les actes de torture dont elle avait été victime, ajoutant que de toute sa famille, elles n'étaient que deux sœurs à avoir survécu au régime khmer



John Campbell, témoin expert

Entendu le 8 novembre

Chargé par la Chambre de première instance d'évaluer l'état de santé physique et mentale de Ieng Sary, afin qu'une décision puisse être rendue sur l'aptitude de l'accusé à être jugé, le docteur Campbell a comparu le 8 novembre pour répondre à des questions sur sa méthodologie et présenter ses conclusions.



Nouvelles dépositions prévues suite au retour de Ieng Sary

La Chambre de première instance a annoncé qu'elle entendrait les témoins dont les dépositions sur la structure administrative et le système de communications du Kampuchéa démocratique avaient dû être reportées en raison de l'hospitalisation de Ieng Sary. Cette annonce a suivi sa décision du 26 novembre dans laquelle elle a conclu que l'accusé restait apte à être jugé et était en mesure de participer aux débats.

Admis à l'hôpital le 7 septembre, l'ancien Ministre des affaires étrangères en est sorti le 7 novembre sur recommandation du docteur John Campbell, expert médical désigné par la Chambre de première instance. Ieng Sary avait renoncé au droit d'être présent au procès pendant les dépositions d'un nombre limité de témoins et parties civiles.

(Voir en page de couverture l'article « Ieng Sary déclaré apte à être jugé ».)

Galerie du public

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le premier procès des trois anciens dirigeants khmers rouges dans le cadre du dossier n° 002. À la fin novembre, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) avait tenu 133 journées d'audience en tout et entendu 41 témoins, experts et parties civiles. La galerie du public a accueilli 64 999 personnes depuis l'ouverture du procès, dont 80 pour cent étaient des Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.

DATE	PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge		Étranger	Cam-bodge	Étranger				
	Section des affaires publiques	Autres							
5/11/2012	214	1	9	5	3	4	33	2	271
5/11/2012	326	1	29	6	3	4	30	0	399
8/11/2012	403	3	17	5	8	5	14	3	458
12/11/2012	283	2	18	6	4	3	48	1	365
13/11/2012	246	0	5	5	3	3	18	0	280
14/11/2012	226	1	21	2	3	4	33	0	290
22/11/2012	363	6	45	4	4	3	18	0	443
23/11/2012	404	25	13	6	3	6	16	2	475
Totaux novembre	2465	39	157	39	31	32	210	8	2981
Totaux journées 1 à 133 (nov. 2011 - nov. 2012)	53453	1527	1757	1778	939	764	4464	317	64999

Distribution du texte de l'Arrêt *Duch* aux conseillers locaux



Des conseillers provinciaux reçoivent le texte de l'arrêt Duch.

Près de 400 représentants de conseils communaux, de district et provinciaux venus de tout le pays ont reçu le texte de l'Arrêt *Duch* à l'occasion de la réunion régionale de l'Alliance nationale des communes tenue à Kam-

pong Cham le 15 novembre.

La distribution faisait partie des initiatives des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour sensibiliser les responsables locaux et les charger

d'informer leurs communautés locales.

Lors de la distribution, M. Neth Pheaktra, l'attaché de presse des CETC, a fait un exposé sur la genèse de la juridiction et sur l'évolution de ses dossiers. « Cette occasion de parler des CETC aux autorités territoriales est très importante et nous sommes convaincus que ces personnes vont transmettre ce qu'elles ont appris sur les CETC à leurs administrés, avec qui elles collaborent étroitement », a dit M. Neth Pheaktra.

Le texte de l'Arrêt *Duch* est une publication reliée de la décision définitive rendue par la Chambre de la Cour suprême au début du mois de février, confirmant la culpabilité de Kaing Guek Eav, alias Duch, ancien directeur de la prison de sécurité khmère rouge S-21, tout en remplaçant sa peine de 35 années d'emprisonnement par la réclusion à perpétuité.

La distribution de l'arrêt à Kampong Cham était la deuxième effectuée à grande échelle. La première, organisée à Phnom Penh au début de juillet, s'adressait à des représentants d'organismes publics et d'établissements d'enseignement.

Futurs leaders en visite aux CETC



Projection d'un film sur le dossier n° 002.

Vingt-trois jeunes Cambodgiens qui se préparent à jouer des rôles de dirigeants dans la société civile ou la vie politique du pays ont passé la journée du 23 novembre aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour s'informer sur le travail effectué par la juridiction dans le cadre des dossiers n° 001 et 002 et s'entretenir avec certains de ses responsables.

Les visiteurs étaient des jeunes gens sélectionnés pour représenter diverses ONG ou formations politiques dans le cadre du programme de leadership pour la jeunesse du International Republican Institute (IRI), organisation américaine spécialisée dans le renforcement des capacités démocratiques à travers le monde. Le groupe a assisté à des exposés dans lesquels diverses sections des CETC

ont présenté leurs rôles et activités (affaires publiques, appui à la Défense, appui aux victimes, co-procureurs, co-avocats principaux pour les parties civiles). Des représentants des CETC ont aussi parlé des défis auxquels la juridiction devait faire face.

Pendant le second volet de la journée, les futurs dirigeants ont visité les installations des CETC et assisté à une audience du procès en cours dans le cadre du dossier n° 002. Ils ont également reçu des exemplaires du texte de l'Arrêt *Duch* et d'autres documents relatifs aux CETC, à l'usage des organisations qu'ils représentaient.

« Cette visite d'étude est une première. Une occasion unique pour de futurs dirigeants du pays d'avoir de franches discussions avec d'éminents juristes d'ici et d'ailleurs sur le mandat et les dossiers des CETC, en particulier sur leurs réalisations et les défis qu'elles ont à relever », a dit M. Sam Lahood, directeur de l'IRI au Cambodge.

« Et surtout, cette visite a permis aux jeunes dirigeants de mieux comprendre la dimension internationale du processus judiciaire, la notion d'État de droit, les impératifs d'une procédure régulière et la séparation des pouvoirs. Cette journée aura été une expérience enrichissante et stimulante pour les participants et leur perspectives d'avenir », a ajouté M. Lahood.

Visite organisée par l'ASDI

Un groupe de 23 délégués représentant cinq pays en situation post-conflictuelle, dont le Cambodge, ont eu l'occasion d'approfondir leur connaissance de la justice transitionnelle en visitant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) le 26 novembre. Au programme figuraient une visite du siège et des exposés présentés par des représentants de la juridiction.

La visite des CETC, tout comme celle du musée de Tuol Sleng, faisait partie d'une formation internationale dans les domaines des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

Les délégués, issus d'organisations de la société civile et d'organismes publics dans leurs pays d'origine, ont passé deux semaines au Cambodge après avoir suivi un atelier de même durée en Suède.

Kampong Thom – voix rurales au forum du Women's Media Center



Des habitants de la province de Kampong Thom parcourent la brochure des CETC avant le forum.

Des habitants de la province de Kampong Thom résidant près du centre de sécurité khmer rouge de la pagode Balaing Chorn Dek ont exprimé leur souhait de voir s'achever rapidement le procès en cours dans le cadre du dossier n° 002. Ils ont pu faire état de leurs préoccupations au sujet du jugement des trois anciens dirigeants khmers rouges lors d'un forum communautaire public tenu à la pagode le 14 novembre.

Cette réunion de près de cent villageois était organisée par le Women's Media Center of Cambodia, une ONG qui anime également une station de radio.

« Le dossier n° 001 est terminé et Duch, l'ancien directeur de S-21, a écopé de la réclusion à perpétuité. Je suis très satisfaite de cette décision. Justice a été faite à ma famille », a déclaré M^{me} Hav Sophea après avoir annoncé que son père avait été tué à S-21. « À présent, j'attends le verdict du dossier n° 002 contre trois hauts dirigeants du régime des Khmers rouges – Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary. Je voudrais que ce dossier s'achève bientôt », a-t-elle poursuivi.

D'autres participants ont également fait savoir qu'ils souhaitaient que la Chambre de première instance mène le dossier n° 002 à son terme le plus vite possible, et ce, en raison du grand âge des accusés comme des victimes.

Aux dires de certains survivants, la pagode Balaing Chorn Dek aurait servi de centre de sécurité pendant la période khmère rouge et des centaines de personnes y auraient été emprisonnées et tuées. Rescapés du régime et anciens soldats khmers rouges ont assisté au forum pour écouter les exposés présentés par des représentants des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) et d'ONG partenaires, ainsi que par des autorités locales.

M. Neth Pheakra, attaché de presse des CETC, a mis les participants au fait de l'histoire et de l'actualité de la juridiction, tandis que d'autres orateurs ont parlé de ce qu'ils avaient vécu sous le régime et de leur participation aux activités de sensibilisation des CETC.

Pour accompagner les exposés, les CETC ont distribué de la documentation aux participants, notamment des exemplaires de l'Arêt et des excuses de Duch.

Ce premier forum communautaire public organisé par le Women's Media Center pour sensibiliser les villageois, surtout les jeunes, au travail des CETC et les encourager à soutenir les procès, visait aussi à promouvoir la réconciliation et la justice sociale au niveau communautaire. D'autres forums de ce type vont se tenir dans d'autres provinces.

Documentaire du centre Bophana récompensé

Red Wedding (Mariage rouge) a valu au centre audiovisuel Bophana le prix du meilleur documentaire moyen métrage au Festival international du film documentaire d'Amsterdam (IDFA) qui a eu lieu du 14 au 25 novembre.

Réalisé par Lida Chan et Guillaume Suon, *Red Wedding* a pour thème le mariage forcé tel qu'il se pratiquait sous les Khmers rouges. Le documentaire suit la vie d'une femme, Pen Sochan, mariée de force à un soldat khmer rouge et violée par celui-ci après la cérémonie, conformément aux ordres donnés. Comme le montre le documentaire, Sochan, aujourd'hui quadragénaire et remariée, continue de souffrir des faits traumatisants qu'elle a vécus à l'époque des Khmers rouges. « Je voudrais couper les parties de mon corps que ce mari a touchées », dit-elle dans le film.

Pen Sochan ne fut pas seule à vivre ce drame. Les années khmères rouges ont connu environ 250 000 de ces mariages, selon le chiffre donné par les auteurs de *Red Wedding*. Le film entend mettre en lumière les violences sexuelles et sexistes commises par les Khmers rouges, soulevant ainsi une question criminelle largement méconnue.



RED WEDDING
A FILM BY LIDA CHAN & GUILLAUME SUON



Le documentaire *Red Wedding* du centre Bophana présente des récits touchant aux mariages forcés pratiqués par les Khmers rouges.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de **novembre 2012**. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

La Chambre a réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers. À la fin du mois, elle restait saisie de deux appels interjetés relativement à des demandes de constitution de partie civile dans le cadre du dossier n° 003.

Chambre de la Cour suprême

La Chambre a poursuivi son examen de l'appel interjeté par les co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance portant mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith. Le 13 novembre 2012, la Chambre a consacré une audience à la question (voir l'article en page 3).

Le 7 novembre, la Chambre a été saisie d'un nouvel appel des co-procureurs, ceux-ci reprochant à la Chambre de première instance de ne pas avoir étendu la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 à deux des trois sites de crimes supplémentaires dont ils avaient demandé l'inclusion. Le 12 novembre, Khieu Samphan a demandé une prorogation de son délai de réponse à l'appel des co-procureurs. Le 20 novembre, la Chambre a fait partiellement droit à cette demande. Nuon Chea et Ieng Sary ont répondu à l'appel en s'y opposant, tandis que les co-avocats principaux pour les parties civiles l'ont soutenu. Le 22 novembre, les co-procureurs ont déposé une requête demandant la tenue d'une audience publique sur la question. Cette requête et l'appel lui-même sont pendants.

Le 26 novembre, la Chambre a rendu sa décision relative à l'appel interjeté par Nuon Chea contre le défaut de la Chambre de première instance de donner suite à sa requête tendant à ce que des mesures soient prises pour entraver à l'administration de la justice. La Chambre de première instance ayant entre-temps rendu, en date du 23 novembre, une décision écrite et motivée déboutant Nuon Chea de sa re-

quête, la Chambre a rejeté l'appel comme étant sans objet, tout en invitant l'accusé à le reformer sur la base des motifs écrits par lesquels la juridiction de jugement avait rejeté la requête.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider et de déposer des écritures devant la Chambre de première instance.

Pour ce qui est des écritures, dans son appel immédiat de la décision finale de la Chambre de première instance concernant la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002, le Bureau a fait valoir que la décision était entachée d'erreurs de droit, de fait et / ou d'appréciation, alors qu'il était approprié et nécessaire d'étendre cette portée à des sites de crimes et faits supplémentaires. Il a également déposé des conclusions relatives à d'autres questions, notamment pour demander que soient entendus certains témoins supplémentaires quant au déplacement forcé de la population, pour fournir des questions à poser aux experts médicaux chargés d'évaluer l'aptitude de Ieng Sary, pour répondre à une demande de la Défense de Ieng Sary aux fins de la tenue d'une audience portant sur la phase d'instruction du dossier, pour répondre à la demande de la Défense de Nuon Chea en soutien à celle de Ieng Sary et pour répondre à la Défense de Khieu Samphan au sujet des délais de dépôt et de la longueur maximale des conclusions finales

Dossier n° 003

Le Bureau continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

Dossier n° 004

Le Bureau continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

Section d'appui à la Défense

Dossier n° 002

La Défense de Ieng Sary a demandé la désignation d'un nouvel expert pour évaluer la santé de son client. La Chambre de première instance a rejeté cette demande orale le 26 novembre.

La Défense de Nuon Chea, rejointe par celle de Ieng Sary, s'est opposée à la demande des co-procureurs visant à faire verser aux débats, 1 400 déclarations écrites et transcriptions de dépositions de témoins sans comparution des intéressés. Soutenant que les documents proposés étaient inadmissibles selon les normes du TPIY retenues en l'espèce, les deux équipes de défense ont demandé à la Chambre de première instance d'user de son pouvoir discrétionnaire pour en apprécier l'admissibilité.

Les trois équipes de défense ont fait valoir que le recours allégué à des auditions de témoins officieuses lors de l'instruction emporterait violation du droit de leurs clients à un procès équitable. Les équipes de Ieng Sary et de Khieu Samphan ont demandé la tenue d'une audience publique à ce sujet.

Enfin, les équipes de défense de Ieng Sary et de Nuon Chea ont déposé des réponses à l'appel des co-procureurs relatif à la portée du premier procès. Toutes deux ont fait valoir que le recours était irrecevable, les appels formés en application de la règle 104 4) a) du Règlement intérieur ne pouvant porter que sur des décisions ayant pour effet de mettre fin à la procédure, ce qui n'était pas le cas de la décision de la Chambre de première instance. La Chambre de la Cour suprême a accordé à la défense de Khieu Samphan une prorogation de délai pour répondre à l'appel de co-procureurs. Ces derniers ont demandé la tenue d'une audience en appel. La Défense de Ieng Sary a répondu que cette demande était irrecevable parce qu'elle aurait dû être incluse dans l'appel, et qu'elle devait être rejetée parce que tous les arguments pertinents avaient été présentés par écrit.



Des membres de la Section d'appui aux victimes et de la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles présentent leur travail lors d'un forum régional dans la province de Preah Sihanouk.

Section d'appui aux victimes

Activités juridiques

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a déposé 269 demandes auprès du Bureau des co-juges d'instruction dans le cadre du dossier n° 004 et transmis au Bureau des co-procureurs la demande d'un plaignant souhaitant témoigner. L'Équipe a également aidé la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles à traiter les renseignements supplémentaires fournis par les parties civiles du dossier n° 002 dans le cadre de leurs appels formés devant la Chambre préliminaire contre le rejet de leurs demandes de constitution.

La Section a reçu la candidature d'un avocat des parties civiles et l'a inscrit sur sa liste. Le personnel de la Section a aidé une partie civile du dossier n° 002 à changer d'avocat, et a pris contact avec l'Ordre des avocats pour organiser la prestation de serment d'un avocat international.

Sensibilisation

La Section a permis à 110 parties civiles d'assister au premier procès dans le cadre du dossier n° 002. Le 16 novembre, elle a tenu un forum régional pour les parties civiles du dossier n° 002 dans la province de Preah Sihanouk. Réunissant 186 parties civiles et des représentants des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), le forum avait pour but i) de mettre les parties civiles au fait de l'évolution des dossiers, ii) de faciliter les échanges entre les parties civiles et leurs avocats sur la disjonction en plusieurs procès des poursuites du dossier n° 002, et iii) d'aider les parties civiles à connaître et exercer leurs droits. La Section envisage d'organiser, parmi ses autres activités de 2012-2013, huit forums régionaux « pour une participation significative des victimes aux procès des CETC ». En 2009-2011, elle avait organisé 14 forums régionaux « pour une meilleure participation des victimes

aux procédures devant les CETC ».

Mesures non judiciaires et réparations

Le 1^{er} novembre, dans la foulée de précédentes réunions, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires, les co-avocats principaux pour les parties civiles et la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) ont organisé des séances de thérapie par le témoignage et des réunions d'entraide et de partage autour de la description des réparations et mesures non judiciaires.

Le 2 novembre a eu lieu une réunion de consultation pour échanger et recueillir des idées sur l'établissement d'une fondation des victimes du Cambodge, avec la participation de la Section d'appui aux victimes, des co-avocats principaux pour les parties civiles, des avocats des parties civiles, du Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), du Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC), de l'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC), de la TPO, de Youth for Peace (YfP), de Kdei Karuna, du Youth Resource Development Program, de l'Université royale de Phnom Penh, de la Open Society Justice Initiative et de BNG Legal.

Le 13 novembre, l'Équipe a organisé une réunion au DC-Cam entre la Section et le Centre de documentation autour de la rédaction d'un protocole d'accord. L'Équipe a facilité le processus de formulation du projet de fondation des victimes. La Section a fait des suggestions quant à la sélection et aux attributions de consultants et a fourni des éléments de programmes.

Section des co-avocats principaux pour les parties ci-

En collaboration avec les avocats des parties civiles, les co-avocats principaux ont posé des questions à plusieurs té-

moins et parties civiles à la barre. Toutes ces parties civiles déposaient sur le déplacement forcé de la population et ont été invitées à faire part des souffrances que leur ont causées les crimes dont elles avaient été victimes pendant le régime.

Estimant que toute extension de la portée du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 serait bénéfique, les co-avocats principaux ont déposé des conclusions à l'appui de l'appel immédiat interjeté par les co-procureurs contre le rejet partiel de leur demande d'extension de la portée du procès. L'appel demande à la Chambre de la Cour suprême d'étendre cette portée au centre de sécurité S-21 (y compris le site d'exécution de Choeung Ek qui y est associé) et au district de Kampong Tralach Leu (le district 12). L'appel est pendant.

Plus tôt dans le mois, les co-avocats principaux ont pris part à une réunion consacrée par la Section d'appui aux victimes à la création éventuelle d'une fondation des victimes du Cambodge.

Le 5 novembre, les co-avocats principaux ont participé à la réunion régionale pour l'Asie « *Asia Regional Meeting in Cambodia on Approaches to Preventing Torture* ». Cette réunion consacrée aux stratégies de prévention de la torture était organisée par la Transcultural Psychosocial Organization (TPO). À la réception, des remarques liminaires ont été prononcées par le Directeur exécutif de la TPO, l'Ambassadeur de France au Cambodge, le représentant adjoint au Cambodge du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Secrétaire d'État du Ministère de l'intérieur. Le lendemain, les co-avocats principaux ont assisté aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) à une séance de questions et réponses organisée par la TPO sur la contribution des CETC à la prévention de la torture.

Le 16 novembre, la co-avocate principale internationale a participé dans la province de Preah Sihanouk au quatrième forum régional de 2012 pour les parties civiles du dossier n° 002.

Le 23 novembre, les co-avocats principaux ont rencontré des représentants de pays européens pour parler de l'action civile devant les CETC et du mandat de la Section en matière de réparations. Le même jour, le personnel de la Section a présenté son travail à un groupe d'étudiants en visite aux CETC dans le cadre du programme de leadership de l'International Republican Institute.

Décisions / Ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront consultables à l'adresse www.eccc.gov.kh.

Chambre de première instance

22 novembre 2012 : « Décision statuant sur la demande tendant à la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée contre le Ministre des affaires étrangères S.E. Hor Namhong en application de la règle 35 du Règlement intérieur (doc. n° E219) »

La Chambre de première instance a rejeté la demande des avocats internationaux de Nuon Chea visant une déclaration attribuée dans la presse à M. Hor Namhong, Ministre cambodgien des affaires étrangères. Les avocats, faisant valoir que les propos que le Ministre aurait tenus au sujet de son emprisonnement au centre de rééducation de Boeng Trabek portaient sur le témoignage de Rocheom Ton devant la Chambre de première instance et constituaient une entrave à l'administration de la justice au sens de la règle 35 du Règlement intérieur, demandaient à la Chambre de première instance de prendre les mesures appropriées. La Chambre, tout en reconnaissant le caractère indu de commentaires faits par des responsables publics sur un procès en cours, a considéré qu'aucune intention d'influencer les témoins, la Défense, les juges ou le public ne saurait être établie sur la base des propos attribués au Ministre Hor Namhong et des circonstances entourant la déposition de Rocheom Ton.

23 novembre 2012 : « Décision statuant sur la demande tendant à la mise en œuvre de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur »

La Chambre de première instance a rejeté deux demandes formées par les avocats internationaux de Nuon Chea sur le terrain de la règle 35 du Règlement intérieur pour cause d'entrave à l'administration de la justice et tendant à ce que soient prises diverses mesures, dont la conduite d'investigations illimitées et générales sur les effets de l'ingérence présumée du Gouvernement dans le dossier n° 002 et la suspension des poursuites. Les demandeurs font valoir que la démission du co-juge d'instruction international suppléant Laurent Kasper-Ansermet attestait que les fonctionnaires cambodgiens des Chambres extraordi-

naires au sein des tribunaux cambodgiens subissaient l'influence du Gouvernement, qu'ils n'étaient pas en mesure d'agir en toute indépendance et que l'instruction du dossier n° 002 avait été conduite de façon « hautement suspecte » en ce que des « témoins clés » n'avaient pas été entendus. La Chambre de première instance a conclu que les demandes faisaient presque entièrement double emploi avec des prétentions antérieures déjà rejetées par la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême, et qu'elles n'établissaient aucunement que les faits allégués avaient eu un impact sur l'équité des procédures dans le dossier n° 002, dès lors qu'elles étaient fondées sur des supputations tirées des dossiers n° 003 et 004. La Chambre de première instance a donc rejeté toutes les mesures demandées, avertissant les avocats internationaux que toute nouvelle inconnue de leur part, notamment le dépôt d'écritures présentant un caractère répétitif et la formulation d'accusations infondées, discriminatoires et irrespectueuses à l'encontre de membres de la Chambre, pourrait leur valoir des sanctions en application de la règle 38 du Règlement intérieur.

26 novembre 2012 : « Décision relative à l'aptitude de IENG Sary à être jugé »

La Chambre de première instance confirme sa décision selon laquelle Ieng Sary était apte à participer de manière utile à sa défense et donc à être jugé. Elle rejette les demandes de la Défense tendant à ce qu'un nouvel expert soit nommé pour réévaluer la santé de l'accusé et à ce que celui-ci soit filmé dans la cellule de détention temporaire.

Chambre de la Cour suprême

26 novembre 2012 : « *Decision on Nuon Chea's appeal against constructive dismissal of application for immediate action pursuant to rule 35* »

La Chambre de la Cour suprême rejette l'appel, comme expliqué sous le titre « Chambre de la Cour suprême » de la section du présent numéro consacrée à l'actualité judiciaire.

Audiences (Un calendrier actualisé est consultable en ligne à l'adresse <http://www.eccc.gov.kh/en/event/court-schedule>)

Premier procès dans le cadre du dossier n° 002

Du lundi au jeudi (sauf jours fériés), de 9 heures à 16 heures.
À dater du 8 janvier, la Chambre de première instance siègera alternativement trois jours par semaine et quatre jours par semaine.

Prochaines vacances judiciaires

Du 27 au 29 novembre et du 24 décembre au 4 janvier.
Les audiences reprendront le 8 janvier.

Informations pratiques pour assister aux audiences publiques

Horaire des audiences

Du lundi au mercredi (sauf jours fériés), de 9 heures à 16 heures
Deux pauses de 20 minutes, à 10 h 30 et 15 heures (environ)
Pause de déjeuner, de 12 heures à 13 h 30

Étiquette de la galerie du public

La tenue vestimentaire doit être conforme à la bienséance. Un comportement respectueux de la solennité de la circonstance est exigé. Les téléphones portables, grands sacs, aliments et boissons ne sont pas autorisés dans la grande salle d'audience. Il est demandé aux visiteurs d'emporter tous leurs effets personnels lorsqu'ils quittent la galerie du public pendant les pauses.

Les visiteurs doivent rester assis pendant les audiences, sauf pour se rendre aux toilettes, auquel cas ils doivent suivre les instructions du personnel de sécurité. Il y a deux blocs de toilettes, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au niveau de la mezzanine.

Langues des débats

Une interprétation simultanée est assurée en khmer, anglais et français. Les haut-parleurs de la galerie du public diffusent les débats en khmer. La diffusion en anglais et en français se fait au moyen de casques d'écoute mis à disposition de part et d'autre de la galerie – sélectionner le canal 2 pour l'anglais, le canal 3 pour le français, et appuyer simultanément sur les deux flèches de réglage du volume pour annuler la sélection.

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

6 novembre : Vingt-cinq participants à la réunion régionale pour l'Asie « *Asia Regional Meeting in Cambodia on Approaches to Preventing Torture* », organisée par la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) sur le thème de la prévention de la torture, ont assisté à des audiences et rencontré des représentants des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

6-9 novembre : L'organisation Kdei Karuna (ancien International Center for Conciliation – ICfC) anime un dialogue intergénérationnel à Kampong Cham. Plus de 100 participants parlent de ce qu'ils ont vécu et de l'histoire des Khmers rouges.

7-15 novembre : La Section des affaires publiques distribue dans la province de Kampong Cham des documents de sensibilisation relatifs à l'Arrêt *Duch*.

14 novembre : La Section des affaires publiques prend la parole au premier séminaire communautaire organisé par FM 102 dans le district de Baray (province de Kampong Thom) sur l'actualité des CETC.

13-16 novembre : Kdei Karuna anime un dialogue intergénérationnel à Kampong Thom. Plus de 100 participants parlent de ce qu'ils ont vécu et de l'histoire des Khmers rouges.

16 novembre : La Section d'appui aux victimes tient un forum régional pour les parties civiles à Sihanoukville.

22 novembre : Trente participants à un programme d'étude japonais soutenu par le Kokuren Forum (Kokuren signifiant « Nations Unies » en japonais) ont visité les CETC et rencontré des représentants de la Section des affaires publique ainsi que le juge japonais Hiroto Fujiwara.

Décembre : La Section d'appui aux victimes invite des parties civiles à assister au premier procès dans le cadre du dossier n° 002.

3-7 décembre : Kdei Karuna évalue l'impact communautaire des activités qu'elle a menées à Kampong Chhnang.

7 décembre : Le groupement d'information Cambodia Tribunal Monitor s'entretient avec des étudiants en droit à Svay Rieng.

11-15 décembre : Kdei Karuna évalue l'impact communautaire des activités qu'elle a menées à Kampong Thom et Kampong Cham.

12 décembre : Kdei Karuna organise une visite d'étude aux CETC pour des étudiants universitaires.

14 décembre : Le groupement d'information Cambodia Tribunal Monitor s'entretient avec des étudiants en droit à Ratanakiri.

21 décembre : Le groupement d'information Cambodia Tribunal Monitor s'entretient avec des étudiants en droit à Stung Treng.



Habitants de la province de Siem Reap au procès du dossier n° 002.

Programme de sensibilisation des CETC

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) produisent l'**émission de radio** hebdomadaire *Khmer Rouge on Trial* (les Khmers rouges face à leurs juges), diffusée le jeudi de 17 h 15 à 18 h 15 sur les fréquences 918 kHz AM et 105.75 MHz FM. Chaque programme fait le point des audiences de la semaine et reçoit des invités des CETC qui expliquent les faits importants du procès. Les auditeurs téléphonent pour poser leurs questions ou exprimer leurs opinions.

Dans le cadre des **visites d'étude** d'une journée organisées du lundi au jeudi par la Section des affaires publiques, de 300 à 500 villageois sont amenés de tout le pays pour assister aux audiences du dossier n° 002, suivre une visite guidée du musée de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeng Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section prévoit des séances d'information dans le cadre de **visites scolaires** et organise des **projections vidéo locales** à travers le pays.

CALENDRIER DU PROGRAMME DES CETC

Novembre – décembre – janvier 2012-2013

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
11	12 Audience – dossier 002	13 Audience - Chambre de la Cour suprême	14 Audience - dossier 002	15 Émission radio	16	17
18	19	20	21	22 Audience - dossier 002 Émission radio	23 Audience - dossier 002	24
25	26	27 Férié - Cambodge	28 Férié - Cambodge	29 Férié - Cambodge	30	1
2	3	4 Audience - dossier 002	5 Audience - dossier 002	6 Audience - dossier 002 Émission radio	7 Audience - dossier 002	8
9	10	11 Audience - dossier 002	12 Audience - dossier 002	13 Audience - dossier 002 Émission radio	14 Audience - dossier 002	15
16	17 Audience - dossier 002	18 Audience - dossier 002	19 Audience - dossier 002	20 Émission radio	21	22
23	24	25	26	27 Émission radio	28	29
30	31	1 Férié - International	2	3 Émission radio	4	5
6	7 Férié - Cambodge	8 Audience - dossier 002	9 Audience - dossier 002	10 Audience - dossier 002 Émission radio	11	12



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ Route nationale 4, Chaom Chau,
Porsenchey
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.
Pour en savoir plus, écrire à
pas@eccc.gov.kh.



Numéros
généraux

Tél. : +855 (0)23 861 500
Fax : +855 (0)23 861 555

Relations avec
la presse

Tél. : +855 (0)23 861 669
Tél. : +855 (0)23 861 564

Visites des CETC

Tél. : +855 (0)23 861 639

Appui aux victimes

Tél. : +(855) 023 214 291



Les CETC sur la toile

CETC
UNAKRT

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

Twitter

twitter.com/KRTribunal

Flickr

www.flickr.com/ktribunal

Facebook

www.facebook.com/ktribunal

Youtube

www.youtube.com/ktribunal



La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*.
Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques* ; Pheaktra NETH, *Attaché de presse* ;
Kalyan SANN, *Rédactrice* ; Isabel RUTHERFURD, *Stagiaire* ; Adrienne PIZATELLA, *Stagiaire*.
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé des communications juridiques*.
Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio*.

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.